



## **A propos de l'AMMC :**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux est, depuis Février 2016 le nouvel organe de régulation en remplacement du CDVM.

L'édification du régulateur en autorité a été accompagnée du renforcement de son indépendance, de pouvoirs et de missions élargis ainsi que d'un nouveau mode de gouvernance.

L'AMMC a été instituée par la loi 43-12 et est investie des missions suivantes :

- S'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers;
- Veiller à l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs;
- S'assurer du bon fonctionnement du marché des capitaux et veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires;
- Assurer le contrôle de l'activité des différents organismes et personnes soumis à son contrôle;
- Assurer le respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux par les personnes et les organismes placés sous son contrôle;
- Contribuer à la promotion de l'éducation financière des épargnants;
- Assister le gouvernement en matière de réglementation du marché des capitaux.

<http://www.ammc.ma>

## **A propos de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) - International Organization of Securities Commissions (IOSCO) et de l'AMERC :**

**L'OICV** compte plus de 200 membres, principalement des régulateurs et des institutions internationales. L'OICV a pour mission d'élaborer des standards internationaux permettant d'assurer le bon fonctionnement, la transparence et l'intégrité des marchés financiers et la protection de l'investisseur.

**L'AMERC** est l'un des quatre comités régionaux constitués par l'OICV et qui centralise les questions régionales liées à la réglementation des valeurs mobilières dans la région Afrique/Moyen-Orient. L'AMERC regroupe les régulateurs des marchés financiers de la région. Il a été établi en 1992 par le comité des présidents de l'OICV lors de la conférence annuelle de 1992 à Londres.

La vice-présidence de l'AMERC est assurée par Madame Nezha Hayat, Présidente de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

<http://www.iosco.org>